

Quand MÊME !



Bulletin de liaison
de l'Association
Mémoire des Chantiers
de la Jeunesse Française

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3-4
HISTOIRE DU GROUPEMENT 36	5-7
NOS PEINES	8
LE COIN DE L'INSIGNE	9
QUESTIONS - RÉPONSES	10-11
COMMUNIQUÉS	12-13
STATUT DE L'AMCJF	14-17
ARTICLES ET PUBLICATIONS CHANTIERS	18

Page de couverture :

Présidents Lebost et Coquard
dépôt de gerbe,
Pierre de l'Amitié

AMCJF est une association loi 1901.

Enregistrée à la sous-préfecture de Riom
sous le n° w 63400161 dont le siège
administratif est : 179, rue Charles Gide
- 34670 BAILLARGUES.

Adresse du Comité de Rédaction :
M. FLORAN - 34 rue de la Chapelle
Saint Don - 63200 RIOM
Mail : plenitude2009@hotmail.fr
Site internet : www.amcjf.com

édito

Chers Amis,

Les élections présidentielles et législatives sont passées – Les Jeunes ont pris le pouvoir – à défaut d'expérience, ils auront certainement la hardiesse de leur jeunesse (du moins pourrions-nous le croire et l'espérer).

Oseront-ils tenir leurs engagements... ! Je ne demande qu'à voir et leur souhaite bon courage (toute opinion politique à part).

Ce premier semestre a aussi vu le départ de nombreux « Anciens », atteints par la limite d'âge. Que de souvenirs s'en vont...

Transmettez-nous votre expérience et votre mémoire tant qu'il en est encore temps.

De notre côté, nous avons réuni nos 2 Associations J.M et AMCJF pour un grand et beau moment de rencontre et de partage. Nous sommes assez satisfaits de l'expérience. Et s'il n'y avait pas la quantité, il y avait certainement la qualité. De nombreux échanges ont eu lieu, enrichissants pour tous.

Je ne saurais terminer sans dire un grand MERCI à Christian POUSSE, Conservateur du Musée, pour son accueil et aussi pour le travail immense qu'il fournit avec cœur. Sans Alexia, notre bulletin n'existerait pas – sans Christian, il n'existerait plus. Respect aux deux !

Amitiés « Chantiers »

Michel LEBOST

Président AMCJF

Notre site internet
www.amcjf.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JM & AMCJF à Riom (63)

Accueil (11 mai)

Pour la première fois, les amicales Jeunesse et Montagne (JM) et Association Mémoire des Chantiers de la Jeunesse Française (AMCJF) se sont retrouvées en une Assemblée Générale commune. Le lieu était Riom (63), la période, du 11 au 13 mai 2017.

Cette rencontre a commencé par un repas d'accueil, le 11 mai au soir, à l'hôtel Anémotel où déjà 21 adhérents des 2 associations étaient présents.

Les présidents **Boulangier** et **Lebost** se sont présentés à l'assistance, de même que **Monsieur Lauprêtre**, président de l'Association des Amis de Charcuble, le conservateur du Musée CJF, **Pousse** et le trésorier **Floran** de l'AMCJF.

Sorties éducatives (12 mai)

Le lendemain, c'était le jour des sorties pour les congressistes. Au programme, le matin, la visite du Musée Michelin sur 2000 m² (*L'Aventure*

Michelin) , l'après-midi, la montée au puy de Dôme par le train *Le Panoramique des Dômes*, mis en service en 2012 avec, à ce jour, environ 2 millions de personnes transportées.

L'Aventure Michelin



35 congressistes étaient présents pour découvrir comment est né Michelin à Clermont-Fd et comment se crée un pneumatique.

Tout le monde a été émerveillé de voir le pneu le plus grand du monde : plus de 4m de diamètre, avec un poids de 5300 kg et un coût de 50 000 €. Du fait de ce prix élevé, il ne s'achète pas mais se prend en location et chacun d'imaginer combien l'engin de chantier qui en est monté doit être imposant !

Émerveillement aussi de voir, en parfait état, un avion Bréguet de la Première Guerre mondiale. Grâce aux explications des deux guides, chacun découvre d'où vient le gâteau Paris Brest et son signifiant en forme de pneu, chacun apprend qu'en 1900 il n'y avait qu'environ 2000 voitures en France et qu'il fallait se ravitailler en essence... chez le pharmacien !

Le puy de Dôme

La montée sur ce sommet auvergnat s'est très bien passée... Et voilà les congressistes de prendre ensuite un grand bol d'air frais et de se remplir les yeux avec un paysage grandiose. Mais, après cette ivresse des cimes, la descente a vu le fait qu'il manquait une dame. Le président **Lebost**... Homme patient... L'attendue, à la gare du bas, durant presque une heure. Il n'était rien arrivé de fâcheux à cette dame mais, enivrée par la beauté du panorama, elle avait simplement râté le train du retour et avait dû attendre le suivant.

Réunions (13 mai)

Le samedi matin, chaque association s'est réunie dans une salle à part, à l'Anémotel. **JM** a effectué 2 réunions et a vu l'élection de son nouveau bureau. Le président **Boulangier**, après 14 ans à divers postes, a passé la main et a été remplacé par Roland **Coquard**, de la région d'Annecy.

La réunion de l'**AMCJF**, avec 5 membres présents du bureau (Honoré **Lemaire**, Laurent **Battut** et Alexia **Pons** étant empêchés) et 12 adhérents, a commencé, tout d'abord, par un très beau film de 7 mn de Bernard **Gaud** sur la cérémonie religieuse en mémoire du général de **La Porte du Theil**, en septembre dernier, et sur la réception de notre association par les descendants du général en leur château familial.

Ce fut, ensuite, la présentation des Chantiers 32 et 34 par J.-L. **Havard**, secrétaire chargé de la Mémoire, qui termine un ouvrage sur ces deux groupements. Puis, Jean **Moncelon** prit la parole pour traiter de la presse entre 1940 et 1944.

Ces deux conférences furent très appréciées et comment ne pas penser à ce qui se disait pendant la guerre à propos des 3

journaux d'Auvergne (*Le Moniteur* est un menteur, *L'Avenir* c'est bien pire, et *La Montagne* les accompagne).

Le président **Lebost** et le conservateur **Pousse** ajoutèrent quelques commentaires puis ce fut la fin où nous fîmes connaissance de deux nouvelles adhérentes clermontoises. Madame **Rhodes** remit à l'**AMCJF** un disque 33 tours de 1967 des Anciens de la Musique Nationale et des photos de cette célèbre fanfare.

Dépôts de gerbes et visite du Musée CJF (13 mai)

À 14 h 30, sous une pluie battante, **JM** et l'**AMCJF** déposèrent deux gerbes à Châtelguyon : une aux couleurs de France à la *Pierre de l'Amitié* par les présidents **Coquard** et **Lebost**, l'autre blanche et vert forestier par le président **Coquard** et le conservateur **Pousse** devant la stèle du jeune Etienne **Barrellon**, tué par les nazis.

Ce fut ensuite la visite du Musée **CJF** où 30 congressistes se retrouvèrent pendant presque 2 heures. La vitrine **JM** fut la plus sollicitée. Une présentation de documents rares **CJF** fut faite par des congressistes

JM et des insignes furent exposés.

JM n'ayant pas terminé son Assemblée Générale repartit ensuite à l'hôtel pour sa 3^e réunion de la journée.

Repas de gala (13 mai)

Le soir, photos de groupe et dîner de gala à l'Anémotel.

Les adhérents des deux associations, qui se connaissaient bien maintenant, se placèrent par affinité et ce furent des chants d'époque de 1940-44 (*Le vent*, *Les Allobroges...*) et des témoignages comme ceux de Monsieur **de Verduzan** et de Monsieur **Germain**, ancien de la 6^e Colonne Rapide commandée par **Thollon**.

Les amicales **JM** et **AMCJF** avaient prévu chacune un cadeau pour chaque congressiste :

ce fut, de la part de **JM**, un très beau fac-similé du guide touristique de 1926 de Châtelguyon et, de la part de l'**AMCJF**, un superbe presse-papier en lave et céramique comportant les emblèmes des deux associations.

à presque minuit, tout le monde se retira, content du repas et de ces jours communs de rencontre.

La Rédaction

HISTOIRE DU GROUPEMENT 36

Voici un écrit de Pierre Faucanié, affecté au Commissariat Régional de Pyrénées Gascogne, en charge de rédiger les historiques des groupements de cette Province C.J.F. Cet article est extrait de son livre de souvenirs. Nous avons ajouté des titres pour faciliter la lecture.

« Je vais essayer de reconstituer l'historique d'un groupement qui vit dans nos forêts des Landes: celui du Groupement n°36, devenu n°47 et qui, de Chantier **Moncalm**, est devenu **Pol Lapeyre**. »

Formation



Le Dr Mirbeau et ses infirmiers

C'est le 4 août 1940 qu'un détachement des contingents incorporés en juin arrive à Casteljaloux (47). Tout juste une quarantaine venant de Lavardac (47). Ce sont des infirmiers qui forment le noyau du Groupement 36.

De Marmande et d'Agen,

d'autres jeunes arrivent le lendemain par petits détachements.

Le 8 août, une longue colonne de près de 1000 jeunes casernés à Agen se met en mouvement vers Mezin (47); elle y cantonne un mois.

Installation

Tout est à faire... Il faut s'installer, organiser la vie nouvelle du travail et surtout expliquer aux jeunes la raison d'être des Chantiers de Jeunesse et l'idéal, en faire connaître les méthodes et les adapter.

De Mezin, 2 groupes partent pour Messeix (63) pour y former le Groupement 22.

Les 4 groupes restants quittent Mezin et, après une reconnaissance des chefs de groupe, plantent leurs tentes dans les clairières choisies près de Bousses (Durance), Latour d'Avance, au sud-est de Casteljaloux.

À ces premiers groupes viennent se joindre les jeunes d'un détachement de Verdun sur Garonne qui constitueront une partie des groupes 6, 7, 8 et 9; ils s'installeront au sud-ouest et sud de Casteljaloux, à l'Estaget, Tastet, Teheney et Auba.

Le groupe 10 s'installe plus

au sud, dans la région de Lalbon.

Le 15 septembre, le Chantier 36 compte 1600 jeunes.

Les premiers cantonnements sont installés sous la tente ou dans des métairies abandonnées. Il faut monter des baraques: un stock de l'Armée se trouve dans la forêt du Campet. Le Gt 36 y trouve ses premières baraques...

L'axe du Groupement est orienté nord-ouest sur une ligne de Casteljaloux à Houeillès. Houeillès est le centre de gravité de la zone d'implantation.

C'est à Casteljaloux que se trouve le PC en raison de son importance et de sa gare de marchandises sur la ligne de Marmande à Mt-de-Marsan.

Activités d'automne et d'hiver

Dans le contexte d'économie nationale, la vocation de ce Chantier 36 est le travail en forêt, surtout une défense contre les incendies qui la ravagent tous les ans. Le travail consiste à créer des pare-feux de 60 m de large et à effectuer des abattages le long de ces pare-feux. Il est aussi prévu des travaux de carbonisation...

Dans la 1ère quinzaine de septembre s'ouvre, au groupe 2, l'Ecole des carbonisations avec des fours et des meules.

Le plus dur, c'est le manque d'outils et les demandes partent dans toutes les directions : Toulouse, Usines du Saut du Tarn.

À Virazeil, près de Marmande, des équipes récupèrent du matériel... La subdivision d'Agen fournit du matériel hypo [= hypomobile] ; les gazogènes viendront par la suite.

Le 5e groupe, d'abord à Casteljaloux, est transféré au Barbet au cours de la 2e quinzaine de septembre.

Le groupe de Direction s'installe dans la forêt du Sendat, en face du château, le 1er octobre. Le même jour, ses services qui étaient dans l'Ecole maternelle de Casteljaloux s'installent sous des marabouts [= tentes], libérant les lieux.

Au 15 octobre, chaque groupe possède 2 baraques : une destinée au foyer, l'autre au commandement et au poste de secours.

Une infirmerie de 60 lits est mise en place à Casteljaloux en octobre dans l'ancien orphelinat des Soeurs loué par le Groupement.

Partout, le travail se fait avec acharnement ... fin novembre, tous les jeunes peuvent abandonner les toiles de tente ou les cantonnements pour les baraques devenues suffisantes pour y loger tout le monde.

Le réseau téléphonique, lui aussi, est poussé activement.

Le 15 novembre, le Chef du Chantier 36, le Colonel Grenet, est relevé par le Chef [Amaury] de la Moussaye.

Le service du ravitaillement se transporte à Houeillès où les installations sont beaucoup plus vastes qu'au Sendat... Fin décembre, un centre d'abats y fonctionne et l'on commence à monter la boulangerie tractée.

Le 15 janvier 1941, le Chef Gèze préside au Sendat la bénédiction et la remise des fanions aux délégations de chaque groupe. Une exposition des objets fabriqués dans les groupes et une représentation théâtrale à laquelle assiste la population du Sendat témoignent du travail accompli par tous... La veille, le 36 avait publié le 1er numéro de son journal Renaissance du Groupement.

Le 1er contingent est libéré en février 1941. En mars,

arrivent les nouveaux incorporés ; la soudure est des plus dure par suite du peu de personnel restant.

La cadence des libérations et des incorporations se fait ensuite tous les 4 mois, ce qui rend plus aisée la tâche des chefs de groupe et des Services généraux... Le travail de base des jeunes est le débroussaillage.

Activités de printemps et d'été



St^e Livrade (47), les infirmières

En avril 1941, certains groupes ajoutent à leurs travaux la mise en culture de jardins potagers.

Un incendie vient d'envahir 600 hectares de forêt dans la région de Houeillès. On passe un contrat à mi-fruit avec le propriétaire à St-Pau et on ouvre un important chantier de carbonisation. Le groupe 4 est désigné pour ce travail.

Le 3 mai, le Général de la

Porte du Theil, accompagné du Chef Gèze, inspecte le Chantier 36.

A l'arrivée de la bonne saison, les groupes quittent leurs baraques et vont planter leurs tentes dans la forêt où le travail se poursuit jusqu'à l'automne ; cette situation permet de faire le travail le plus éloigné du Camp d'hiver. Il faut signaler la mise en marche de la boulangerie tractée, en ce début de juillet, puis l'implantation d'une partie du Chantier à Ste-Livrade sur le terrain occupé par la Poudrerie. Cela permet l'exploitation de 350 hectares de terres excellentes à céréales, vergers et cultures maraîchères. C'est au groupe 8 de s'y installer le 1er ; il est suivi de près par les 1er et 10e groupes.

Les jeunes sont mis à la disposition des paysans pour la moisson de juillet et ce travail continue une partie du mois d'août.

(Les 6 et 8 septembre, autour de l'étang du Barlet, se déroule la Fête du Groupement. Des jeunes sont détachés aux vendanges dans l'Aude, d'autres vont faire de même en Dordogne.)

Problèmes

A noter la création de 2 ateliers de cordonnerie,

1 atelier de tailleur et 1 d'entretien des véhicules (camions, voitures, motos, bicyclettes).

Il faut économiser ; la pénurie d'huile, d'essence et de charbon de bois se fait sentir de plus en plus.

Il faut noter aussi la rareté de l'avoine, du foin, les grandes distances entre les groupes et les différents services ; à cela, viennent s'ajouter l'inexpérience des jeunes conducteurs, l'âge et le mauvais état psychologique de certains animaux.

Malgré cela, le but poursuivi est atteint début 1942 et le Commissaire général attribue au Chantier 36 la Coupe des haras pour le Bon Travail, le bon entretien de sa cavalerie en 1941.

Vie quotidienne et mutations

Les 4 et 5 octobre 1941, le 36 participe aux cérémonies de la présentation au Drapeau à Toulouse...

À Ste-Livrade, 12 paires de bœufs sont achetées, ainsi que du cheptel mort. La récolte se prépare avec les groupes 1 et 10... Dans les autres groupes, débroussaillage et carbonisation se poursuivent...

Décembre 1942, le groupe 8 rejoint la Poudrerie de

Ste-Livrade.

Fin décembre, le Chef de la Moussaye quitte le Chantier ; il est remplacé par le Chef Puvis. Le 36 possède une bibliothèque pour les Chefs qui comprend plus de 1000 volumes ; un catalogue des livres est à la disposition des consultants.

Le 25 mars, le Chef Dupont commandant le Chantier 47 prend la tête du 36.

Dissolution du Gt 36

Le 1er mai 1942, le Chantier 36 est dissous pour faire place au nouveau Gt 47 qui comprend les 3 Sous-Gts de Gabarret, Houeillès et Ste-Livrade. Les Services [généraux] sont transportés de Sendat à Casteljaloux avec le groupe de Direction.

Al'actif du 36, il faut mettre : **118** baraques, **240** km de fils téléphoniques posés, **3** postes d'observation de défense incendie, **150** tonnes de charbon de bois, **22 235** stères de bois de chauffage et **26 923** jours de travail hors du groupement.



Ste Livrade (47), le Verdier avec Mumule

Nous avons appris les décès suivants :

Albert **ANDRAULT**, de Vannes, 96 ans, ancien du Groupement 11 Vercors, décédé début octobre 2016, cérémonie religieuse le 10 de ce mois à Vannes puis inhumation à Parthenay (79) ;

Paul **BESCHET**, 96 ans, de Francheville, ancien du Groupement 8 La Relève, religieux, décédé le 1er juillet 2016 ;

Jean **BESSERVE**, 95 ans, de Marcy l'Etoile (Rhône), vétéran du Groupement 9 Le Roc, décédé le 27 novembre 2016, cérémonie religieuse le 30 du même mois à Marcy ;

Michel **BOCQUET**, 96 ans, de Wemaers Cappel (59), ancien des Groupements 17 Mistral et 103 Isly, a travaillé pendant 28 ans chez le fabricant d'insignes Arthus Bertrand, a créé notamment l'insigne du porte-avions Clemenceau, décédé le 10 mars 2017, célébration religieuse le 16 du même mois dans sa commune ;

(Claude Arthus Bertrand, camarade de Michel Bocquet, a été CJF au Lavandou puis a fait partie

de la 2e DB.)

Michel a fait don au Musée CJF, en 2010, du fanion du groupe 8 Jean Bart du Gt 17 que l'on peut voir en page 22 de notre revue Quand même ! n° 2 ;

Reine **BOURNAZET**, de Tulle (Corrèze), veuve de Michel Pousse ancien du Groupement 27 Mangin, décédée le 30 novembre 2016 dans sa 97e année, célébration religieuse le 2 décembre à L'Aiguillon (Ariège) et inhumation au cimetière de la commune ;

Georges **CANAL**, 96 ans, de Sorèze (81), ancien du Groupement 18 Chevalier d'Assas au Vigan, décédé le 20 novembre 2016 ;

Joseph **DUPONT**, 97 ans, de Fougères (35), ancien des Groupements 27 et 107, directeur technique de laiterie, décédé fin octobre 2016, cérémonie religieuse le 31 du même mois à Fougères ;

Marcel **MARTIN**, 94 ans, de Aubord (Gard), ancien du Groupement 42 La Marne, maire adjoint de Aubord de 1965 à 1983, décédé chez lui le 15 mai 2017, célébration religieuse le 18 mai à Aubord suivie de l'inhumation dans le cimetière de ce village ;

Pierre **MAZIER**, 96 ans, de Montpellier, vétéran du Groupement 24, écrivain

et historien, décédé fin novembre 2016, cérémonie religieuse le 2 décembre à Montpellier, inhumation le 3 à Vauvert (Gard) ;

Pierre a demandé que ses nombreux documents Chantiers soient remis aux Archives départementales de l'Hérault où se trouvaient déjà des dépôts à son nom, ce qu'a fait notre amicaliste J.-C. Richard après lui avoir rendu hommage ;

Jean **ROCHE**, de Chadrac (43), ancien du Groupement 42 La Marne où il était flûtiste, contrôleur des hypothèques, décédé en mai 2016 ;

Michel **SERMAGE**, 98 ans, de Buxy (71), ancien du Groupement 4 Vauban de Cormatin (71), décédé le 24 octobre 2016, cérémonie religieuse le 29 du même mois dans sa commune ;

Armand **SERRELI**, de Carcassonne (11), vétéran du Groupement 153 d'Orange, décédé le 7 avril 2017 le lendemain de ses 94 ans, cérémonie religieuse le 10 de ce mois à Caux et Sauzens (Aude) puis inhumation au cimetière de ce village.

Aux familles éplorées, l'AMCJF présente ses très sincères et amicales condoléances.

La Rédaction

LE COIN DE L'INSIGNE

Dans le milieu des collectionneurs Chantiers, il existe une polémique concernant l'insigne métallique L'Adroit des Chantiers de la Marine, certains disant qu'il est Chantier et d'autres non.

Le fabricant étant **Arthus Bertrand**, nous en avons profité pour interroger à ce sujet notre amicaliste Michel **Bocquet**, de Wemaers Cappel (Nord), ancien employé de cette firme, et qui possédait encore des copies de dossier.

Information

Précisons que les Chantiers de la Marine avaient 3 Centres :



L'adroit à Banyuls (66),



Le Foudroyant à Narbonne Plage (11) avec une annexe à Aspretto (Corse),



Le Siroco (s'écrit avec un seul « c » contrairement au vent) au Cap Matifou (Algérie).

L'appellation de ces Centres correspond aux noms des torpilleurs coulés en 1940 à Dunkerque et au large.

Chacun de ces Centres a un insigne tissu qui se décline en 2 selon sa grandeur ou sa couleur.

Réponse de Michel Bocquet :

« Cet insigne métallique est référencé chez **Arthus Bertrand**, si je ne me trompe, sous le n°10 616.

Il a été commandé, fin 1939, par le photographe de la Marine à Toulon, Monsieur **Bar**, qui représentait **Arthus Bertrand**.

Après frappe en 1940, il n'a pu être utilisé du fait de la guerre (L'Adroit a été coulé le 21 mai 1940).

Il a servi d'exemple pour l'insigne en tissu du Centre des Chantiers de Jeunesse de la Marine de Banyuls et les 1000 exemplaires qu'avait **Arthus Bertrand** ont été livrés audit Centre de Banyuls en 1942. »

Conclusion

Les personnes qui considèrent que cet insigne n'est pas Chantier ont raison dans la mesure où il a été créé avant les Chantiers.

Ceux qui le considèrent Chantier ont raison aussi dans la mesure où il a servi de modèle et, surtout, où il a été livré au Centre de Banyuls.

Christian POUSSE



Par
Christian Pousse

(1) Les jeunes qui effectuaient leur service aux Chantiers de Jeunesse avaient-ils des permissions ?

Paul B... Agen (47)

Il existait, pour le Jeune de France, 5 types de permission : *la normale*, c'est-à-dire le samedi ou le week-end, *l'exceptionnelle*, de 3 jours en général, suite à un décès ou à une action particulière, *l'agricole*, d'une semaine ou deux, pour aider la famille aux travaux des champs, *de convalescence*, pour se remettre de maladie plus ou moins grave, *de libérable*, à la fin du stage (appellation officielle du temps passé aux CJF).

(2) Le n° 3 de notre revue Quand même ! étant épuisé, nous reproduisons la réponse que nous avons faite à Robert L..., de Narbonne, qui voulait tous renseignements relatifs au Chantier de Jeunesse maritime Le Foudroyant, notamment ses dates de début et fin de service ainsi que le lieu de son implantation.

Le texte fondateur des Chantiers de Jeunesse de la Marine est l'article 6 de l'arrêté du 18/01/41 sur les Chantiers de la Jeunesse qui énonce que *les inscrits maritimes et les jeunes gens orientés vers la profession maritime sont convoqués dans les Chantiers administrés par le Service de la Marine marchande.*

Robert **Vaucher**, dans son livre « *Par nous la France... Ceux des Chantiers de jeunesse* » (Sequana Editeur, Paris 1942), indique qu'il s'agit d'une idée de l'Amiral **Darlan** et précise que *durant leurs 8 mois de Chantier, les jeunes marins apprennent à pouvoir se rendre utiles à tous les postes, ce qui ne les empêche pas de se perfectionner... (et) reçoivent un certificat d'aptitude professionnelle que l'Amiral Auphan a institué pour eux et qui est porté dans leur livret.*

Le centre le Foudroyant a été créé à Narbonne Plage le 25/02/41 en même temps que ceux de *L'Adroit* à Banyuls et du *Siroco* au Cap Matifou, près d'Alger. À ma connaissance, ce centre a été commandé par le Chef **Célérier** puis par le Chef **Bernard Pasteau**.

Jean-Marie **Rabatu**, ancien de ce centre, dans

son article *Chantiers de la Marine*, paru au BNO de l'Amicale Nationale des Anciens des Chantiers de la Jeunesse Française n°58 de septembre 2001, écrit que l'effectif du centre *Foudroyant* était d'environ 250 jeunes provenant d'incorporations de début mars, fin juin et milieu octobre, la discipline étant assurée par un premier maître fusilier marin. Il précise que **le camp était situé à Narbonne Plage, entre le petit village de pêcheurs de St-Pierre et Gruissan, à une quinzaine de kilomètres de Narbonne. Un groupe de ce centre était détaché à Aspretto (Corse).**

Je précise, me basant sur le livre *Les Chantiers de la Jeunesse* de **Huan, Chantepie et Oheix**, Opéra Editions, Nantes 1998, que ce centre possédait *deux divisions: machine (ateliers d'électricité, d'ajustage, de chaudronnerie, de menuiserie) et pont (timoniers et gabiers).* Cet ouvrage spécifie que *tandis qu'une division travaille au centre, les marins de l'autre s'initient ou se perfectionnent dans les secrets de la pêche au port voisin de La Nouvelle.*

Le centre *Le Foudroyant* de Narbonne Plage a fermé fin octobre 1942 et a été alors transféré à Aspretto

où se trouvait le groupe cité supra. Jacques **Traub**, Chef du Groupement des Centres de Jeunesse de la Marine, ne le nomme pas dans son article paru dans la revue *CJF Sources* n°16 de novembre 1942 ; en effet, il écrit (*les Chantiers de la Marine*) comprennent trois centres : *Banyuls, Aspretto, Cap Matifou.*

À la suite de l'Opération Torch (débarquement des Américains et des Anglais du 8/11/42 en Afrique du Nord), les Allemands et les Italiens (qui vinrent occuper Aspretto) ont ordonné la délocalisation des centres d'Aspretto et de Banyuls. Ceux-ci se sont installés alors à Ramondens (Tarn), au bassin de St-Ferréol et au lac de Lempy, entre Revel et Carcassonne, le PC restant toutefois à Fontiers Cabardès (Aude).

(3) Peut-on interroger le Musée de l'insigne ?

Jacques M... Lyon (69)

Votre question n'est pas, à proprement parler, Chantiers de Jeunesse mais je vais tout de même essayer d'y répondre car elle est intéressante.

Ce musée se trouvait au Service Historique de l'Armée de Terre, aujourd'hui Service Historique de la Défense, au Château de Vincennes

(94). Je dis se trouvait car, officiellement, il n'existe plus. Il était pourtant très précieux pour identifier un insigne. Après s'être appelé Musée de l'insigne, il avait pris nom Musée de la Symbolique militaire. Vers 1998, il a fermé ses portes au public et les insignes ont été rangés dans des armoires. A titre très exceptionnel, j'insiste sur le très, il peut être consulté.

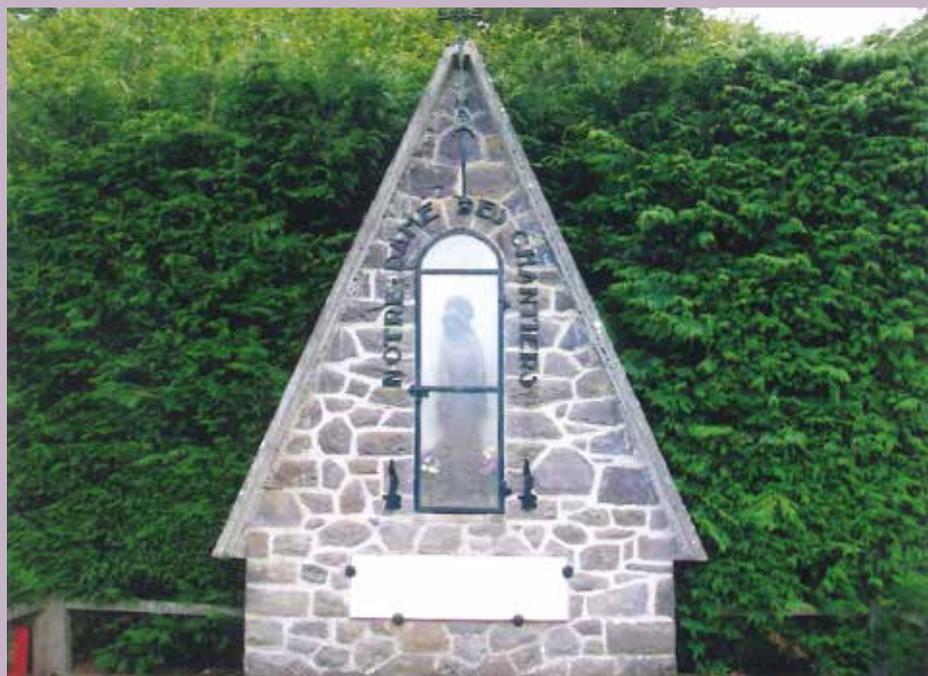
(Informations transmises par notre amicaliste Roland **Duplan** que nous remercions ici)

(4) Le monument Notre-Dame des Chantiers au lieu-dit Bourgeade (63) mériterait une rénovation qui pourrait être réalisée par notre association.

Sur quelle commune se trouve-t-il sachant qu'il faudrait avoir la clef pour ouvrir sa porte de protection, clef que doit posséder la mairie ?

Jean M... Clermont-Fd

Ce monument étant limitrophe de plusieurs localités, nous avons pris attache tout d'abord avec la mairie de Briffons qui nous a indiqué qu'il se trouve sur la commune de Perpezat. Espérons que cette mairie aura la clef ou la retrouvera ... la porte de protection n'ayant pas été ouverte, semble-t-il, depuis fort longtemps. Affaire à suivre.



Notre Dame des Chantiers

Bilan 2016 du Musée CJF

En 2016, le musée des Chantiers de Jeunesse 21, rue du Commerce à Châtelguyon (63) a accueilli 164 visiteurs (116 en 2015), soit 95 entrées à 2 € (65 en 2015) et 69 gratuites (51 en 2015). Les recettes (entrées, ventes d'articles, tronc de soutien) se sont élevées à 966,15 € et les dépenses à 370,89 € (sans compter l'assurance des locaux et diverses acquisitions, le tout payé directement par la trésorerie de l'AMCJF), ce qui a permis un crédit de 595,26 €.

Ouverture saison 2017

Le musée est ouvert tous les samedis, de 14 h à 18 h, du 17 juin au 30 septembre. Toutefois, par exception (Assemblée Générale, raison médicale...), il peut être fermé. Si vous habitez loin, il est prudent de téléphoner au 04 73 63 99 14 préalablement. Le musée abrite, depuis 2010, un Centre de documentation Chantiers de Jeunesse qui s'enrichit chaque année (revues des groupements, monographies, documents divers ...) et permet de répondre aux nombreuses questions (site Internet, courrier,

courriel, téléphone) des amicalistes et des chercheurs. Un classement par groupement facilite les recherches. Les consultations sont effectuées sur rendez-vous. Plusieurs doctorants et agrégatifs, mais aussi des personnes quelque peu généalogistes, curieuses de l'histoire de leur père ou grand-père, sont venus s'informer.

Autre communications Musée

Le 31 janvier, le musée a vu le remplacement de son compteur électrique par le compteur intelligent Linky. Le disjoncteur, très ancien et difficile à amorcer, a également été changé. Merci à la Société OTI France de Cournon (63). Merci aussi au service Electricité de la mairie de Châtelguyon qui a remplacé le luminaire de la réserve : néon et starter ne fonctionnaient plus depuis plusieurs années. Par ailleurs, le 1er mars, les extincteurs ont été vérifiés. Le 1er avril, les premiers visiteurs (4) ont été accueillis. La stèle a été nettoyée bénévolement au Kärcher par notre voisin, Monsieur **Léonquet**. En remerciement, nous lui avons donné une parure ANACJF stylo + ouvre-lettres.

Remerciements

Nous remercions Mme **Malassine**, fille de feu Jean **Beuque** du Groupement 8

La relève, qui a fait don de livres et documents, ainsi que notre ami Hubert **Védrine** qui a remis de la documentation Chantiers. Merci aussi à Monsieur **Olivaud** qui a notamment donné des photos et 2 fanions du Groupement 36 *Montcalm* où se trouvait son père Maurice : celui du groupe 1 *Roland* dont Maurice était le chef de groupe et celui du groupe 6 *Les Mohicans* où il était auparavant assistant.



Précisons que ce groupe 1 de Ste-Livrade du Chantier 36 est devenu en ce même lieu, après le 1er mai 1942, le groupe 12 du Chantier 47, faisant alors partie du Sous-groupement Jean **Bergès** dont le Chef était **de Charron**.

Merci également à Monsieur Philippe **Guimberteau** qui a fait don, par l'intermédiaire de notre vice président Laurent **Battut**, de son livre *Les mouvements nationalistes français*,

histoire, insignes, affiches, tracts (1920-1945). Cet ouvrage de plus de 200 pages est une mine de renseignements. Philippe **Guimberteau**, qui a visité notre musée, il y a environ 5 ans, et en garde un très bon souvenir nous a dédié son livre. Nous lui avons offert, en retour, l'ouvrage de notre amicaliste Jean **Moncelon** sur le Groupement 39 de Foucauld. Merciaussi à J.-L. **Havard**, notre Secrétaire chargé de la Mémoire, qui a remis au Musée CJF des études et témoignages lors de l'Assemblée Générale de Poitiers en septembre. Un remerciement également à Mesdames **Platon** (remise de livres) et **Rhodes** (remise du disque 33 tours de 1967 de la Musique Nationale et de photos) pour leurs dons lors de l'Assemblée Générale de Riom.

Les Chantiers à la TV

Le samedi 25 mars, la chaîne Arte a diffusé à 17 h, dans la série *Instantané d'histoire*, le documentaire *Jean Sarda dans les Chantiers du Maréchal*. Ce film de J.-M. **Barrère** a eu un gros succès, ce qui a entraîné la Production *Bonne Compagnie* 9, rue du Château d'eau 75010 PARIS (Tél. : 01 80 18 15 30) à en faire un DVD. Dans le cadre du Chantier 27 Mangin à Bénac (09) et à Aigueperse (63), il s'est

agi de présenter la vie d'un Chef (Michel **Pousse**) et celle d'un Jeune de France (Jean **Sarda**). Tout ce qui a trait à Jean **Sarda** est de type exofiction. Le documentaire, très sérieux, présente à la fois des films d'époque et beaucoup de photos, Monsieur **Barrère** étant venu deux jours au Musée CJF pour effectuer plus de 600 clichés. Dans le générique de fin, notre association et notre musée sont remerciés. Voilà une très bonne publicité.

Scannage

Notre président Michel **Lebost** s'est proposé de scanner les documents les plus importants du musée. Il a commencé le scannage du Groupement 1. Nous le remercions pour ce travail laborieux. Merci aussi à Jean-Luc **Havard**, notre secrétaire chargé de la Mémoire, qui s'est proposé pour le scannage du Groupement 32 qu'a connu son père.

Enchères CJF

En janvier, l'hôtel des ventes du Puy (43) a proposé des enchères Militaria et Chantiers. De nombreux lots CJF, très variés, figuraient au catalogue de Me **Casal**. L'un de nos amicalistes qui avait présenté des lots d'insignes a très bien vendu. Voilà qui montre, une nouvelle fois, que les Chantiers de

Jeunesse intéressent du monde.

Recherche d'un fanion



Roger **Bogud** recherche le fanion du Chantier 31 **Guynemer**. Il en avait fait réaliser un double qu'il prêtait aux amicalistes de l'ANACJF et qui a été perdu.

Cet emblème représente sur fond bleu une cigogne volant vers la gauche, surmontée de l'inscription **GROUPEMENT de JEUNESSE** et comportant au-dessous d'elle N° 31.

Si quelqu'un sait où se trouve ce fanion ou sa copie, qu'il informe notre conservateur **Pousse** au **04 73 63 99 14** qui le portera à la connaissance de notre ami **Bogud** très inquiet de leurs devenir.

La Rédaction

À la demande de plusieurs amicalistes, nous reproduisons ici les statuts de notre Association :

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Il est fondé dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 une association qui prend pour titre *Association Mémoire des Chantiers de la Jeunesse Française* (AMCJF) ci-après dénommée *l'Association*.

Elle fixe son siège à l'Hôtel de Ville de Châtelguyon (63) et son siège administratif au domicile de son Président en exercice. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau.

Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2 : OBJET

L'Association s'est vue confier par l'Amicale des Anciens des Chantiers de la Jeunesse Française - et continue de rassembler - des souvenirs et des objets ayant appartenu à des anciens des Chantiers de la Jeunesse Française ou à d'autres organisations administrativement rattachées aux Chantiers

de la Jeunesse Française (Jeunesse et Montagne). Cet ensemble est appelé *la Collection*.

L'Association a pour but, dans la limite de ses moyens : de veiller à la sauvegarde et au bon entretien de *la Collection*, de la présenter au public et de la développer,

de favoriser la connaissance des Chantiers de la Jeunesse Française, de perpétuer la mémoire et l'histoire des Chantiers de la Jeunesse Française, de créer ou faire perdurer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les anciens des Chantiers de la Jeunesse Française.

L'Association ne présente aucun caractère confessionnel, philosophique ou politique. Il est en outre interdit aux membres de *l'Association* d'engager cette dernière ou de se prévaloir de leur responsabilité à toute manifestation présentant un caractère confessionnel, philosophique ou politique.

ARTICLE 3 : MEMBRES

L'Association comprend :

Les Membres Titulaires : anciens des Chantiers de la Jeunesse Française (1940-1944),

Les Membres Participants :

Parents des membres titulaires, parents d'anciens des Chantiers de la Jeunesse Française n'étant pas membres titulaires, et Amis de *l'Association*,

Les Membres Honoraires : le titre de membre honoraire pourra être attribué sur décision du Bureau à toute personne ayant rendu des services éminents à *l'Amicale Nationale des Anciens des Chantiers de la Jeunesse Française* (ANACJF), à la mémoire des Chantiers de la Jeunesse Française en général, ou s'intéressant particulièrement au développement de *l'Association*.

Les Membres Bienfaiteurs : peuvent être admis comme membres bienfaiteurs les membres versant une cotisation annuelle de trois fois supérieure à celle des membres participants ou titulaires, ou une libéralité au moins égale à 15 fois cette cotisation.

Les personnes désirant faire partie de *l'Association* doivent en faire la demande, être acceptées et donner leur adhésion aux présents Statuts. Le Bureau ou l'un de ses membres statue sur les demandes d'adhésion. Les candidats en tant que Membres Participants non apparentés à un Membre Titulaire doivent au préalable être parrainés par

un Membre Titulaire ou bien un Membre Bienfaiteur ou bien un Membre Honoraire ou bien deux membres Participants.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la dissolution de *l'Association*, le non renouvellement de l'adhésion ou la radiation prononcée par le Bureau pour désengagement manifeste ou motif grave.

Un adhérent ne s'étant pas acquitté de sa cotisation au-delà de 30 jours après la seconde relance écrite du Bureau peut être considéré comme démissionnaire et radié par le Bureau sans autre préavis.

ARTICLE 4 : COTISATION

La cotisation des membres est fixée chaque année par le Bureau et soumise à ratification de l'Assemblée Générale.

La cotisation annuelle est due pour l'année civile et doit être obligatoirement réglée avant le 1er janvier. Le premier courrier émis à l'attention d'un membre afin de réclamer le paiement de cette cotisation est considéré comme première relance.

Tout paiement de la cotisation est réalisé à titre définitif. Aucun

remboursement de la cotisation, même partiel, ne peut être effectué.

ARTICLE 6 : LE BUREAU

Le Bureau comprend :

Un Président d'Honneur, lequel est également Membre Honoraire,

Un Président,

Un Vice-Président,

Un Conservateur de *la Collection* (musée),

Un Secrétaire chargé de la Mémoire,

Un Trésorier,

Un Secrétaire administratif.

Les élections des membres du Bureau ont lieu à bulletins secrets si le nombre de candidats est supérieur à celui des postes à pourvoir.

En cas de vacance d'un membre du Bureau, ce dernier pourvoit au remplacement provisoire par cooptation. Les pouvoirs des remplaçants ainsi désignés prennent fin à l'époque où, normalement, auraient pris fin les pouvoirs des membres remplacés (2). Les membres du Bureau ne peuvent prétendre à une rétribution.

Le Président d'Honneur, pour être élu, doit réunir les conditions à l'obtention du statut de Membre

Honoraire.

Si *l'Association* a les moyens de présenter *la Collection* au public, le Conservateur est chargé de l'organisation des visites guidées.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président, chaque fois qu'il le juge nécessaire. Le Bureau convoque les membres aux Assemblées Générales. Le Trésorier élabore le projet de budget, le transmet au Bureau pour approbation. Le projet de budget est ensuite présenté à la ratification de l'Assemblée Générale.

Le Règlement Intérieur précise notamment les modalités et conditions :

a. D'inventaire, de conservation, de développement de *la Collection*,

b. De prêt temporaire d'objets de *la Collection* à des tiers,

c. De dépôt d'objets confiés par des tiers à la garde de *l'Association*.

À défaut de réponse dans le Règlement Intérieur à toute question relative à l'un ou l'autre des trois alinéas ci-dessus (a,b,c), celle-ci est traitée au cas par cas par une réunion du Bureau et par une décision à la majorité des présents.

Toutefois, toute question relative au transfert géographique de *la Collection* (ou d'une partie significative de celle-ci) dans une autre ville que Châtelguyon, en dehors du cadre de la dissolution de *l'Association*, doit être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 7 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée une fois par an par le Bureau. Elle comprend tous les membres de *l'Association* à jour de leurs cotisations pour l'année en cours.

La convocation doit être adressée 30 jours au moins avant la réunion.

Le bureau de l'Assemblée Générale est le Bureau de l'Association. Le vote par procuration est autorisé pour l'approbation des résolutions et pour l'élection des membres du Bureau.

Pour pouvoir délibérer, le quorum est fixé au tiers du nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations à la date de l'Assemblée Générale.

À défaut, une seconde Assemblée Générale est convoquée dans les meilleurs délais si un vote majoritaire des présents

intervient en ce sens. Dans le cas contraire, il peut y avoir délibération. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, exception faite pour la convocation d'une seconde Assemblée Générale : dans ce cas, seuls les présents votent.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle élit les membres du Bureau dans les conditions fixées plus haut.

Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale ordinaire ou une Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Bureau. Pour pouvoir délibérer, le quorum est fixé au tiers du nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, une seconde Assemblée Générale est convoquée dans les meilleurs délais. La décision de modification des Statuts est prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8 : DISSOLUTION

Le projet de dissolution est examiné au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour doit parvenir aux membres au moins 60 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale.

Il doit comprendre les motifs de dissolution, le ou les musée(s) destiné(s) à être légataire(s) de *la Collection* s'il(s) existe(nt), ainsi que les organismes pressentis pour recevoir les actifs de *l'Association* à sa dissolution.

Le vote par correspondance est exceptionnellement organisé ; le Bureau prend toutes les dispositions nécessaires pour préserver le secret du vote et enregistrer les participants.

Les participants au vote présents à l'Assemblée Générale pour la dissolution ou le rattachement ne peuvent détenir de pouvoir. Leur vote personnel, secret, se substitue automatiquement au vote par correspondance qu'ils auraient pu émettre auparavant.

Le dépouillement des votes par correspondance a lieu devant l'assemblée.

Pour pouvoir délibérer sur la dissolution, le total

des votes exprimés par correspondance et enregistrés, ajoutés aux votes exprimés par les participants à l'Assemblée Générale doit atteindre au minimum 50 pour cent du nombre des adhérents à jour de leurs cotisations à la date de cette assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée sous un délai de trois mois suivant la première, aux mêmes conditions. La décision d'une éventuelle seconde Assemblée Générale est valable quel que soit le quorum, mais sous la condition des 2/3 de votes favorables.

La dissolution n'est acquise que si les 2/3 des votes exprimés sont positifs.

Les organismes pressentis pour recevoir les actifs de l'Association sont listés par le Bureau sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les membres présents à l'Assemblée Générale expriment leur choix par ordre de priorité. Les organismes sont classés par ordre décroissant des suffrages obtenus.

Si la dissolution est prononcée, l'Assemblée Générale désigne deux liquidateurs qui, en liaison avec le trésorier, ont pour mission d'arrêter les

comptes et de transférer les reliquats d'actifs à l'Organisme ayant reçu le plus de suffrages dans les conditions ci-dessus.

En ce qui concerne *la Collection*, le Bureau recherche en priorité un legs dans son intégralité à un même musée ouvert au public. Celui-ci doit garantir l'exposition permanente d'une partie significative de *la Collection* en un délai considéré comme acceptable par le Bureau. En cas d'impossibilité, le Bureau propose que *la Collection* soit répartie sur plusieurs musées ouverts au public. Si cela s'avère également impossible, le Bureau propose la liquidation intégrale de *la Collection*, par pièces ou par lots, aux plus offrants.

Le choix argumenté du Bureau concernant le legs ou la liquidation de *la Collection* doit figurer dans la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Celle-ci a pour objet de ratifier ce choix. Si la liquidation est retenue par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci désigne deux commissaires chargés de la vente de *la Collection*. Les fonds ainsi collectés, ajoutés à l'actif de l'Association avant vente de *la Collection*, sont répartis entre trois organismes ayant recueilli

le plus de suffrages au vote de l'Assemblée Générale.

Ces statuts de l'AMCJF ont été rédigés en 2009 par Laurent Battut puis lus et corrigés, en matière juridique, par Christian Pousse. Sous leurs signatures, ils ont été déposés par Christian Pousse, en juillet 2009, à la sous-préfecture de Riom (63) aux fins d'inscription au Journal officiel. Les frais ont été payés par Michel Lebost, président et cofondateur avec Laurent et Christian de l'AMCJF.

En septembre 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale de Bouc-Bel-Air, le Bureau a coopté Bernard Gaud en tant qu'Adjoint au Secrétaire chargé de la Mémoire.

Alexia Pons, Secrétaire, étant souffrante pour une durée indéterminée, Bernard Gaud a possibilité de la remplacer ponctuellement pour la partie administrative et fait donc partie du Bureau conformément aux statuts.

La Rédaction



ARTICLES ET PUBLICATIONS CHANTIERS

	Prix adhérents AMCJF	Prix non adhérents
ARTICLES		
Plaque de bronze massif CJF de table 5,6 x 6,5 cm	12,00 €	14,00€
Médaille commémorative 1940-1990	15,00 €	17,00€
Insigne épingle CJF 0,7 x 1,3 cm	3,00 €	3,00 €
Insigne pin's émaillé CJF 1,4 x 2,3 cm	2,00 €	2,00 €
Cravate tergal rayée vert et blanc	2,00 €	2,00€
PUBLICATIONS		
<i>Histoire des Chantiers de Jeunesse racontée par des témoins</i> (Colloque de Vincennes 1992) (Ouvrage remarquable indispensable à tout historien ou collectionneur des Chantiers de Jeunesse)	16,00 €	18,00 €
<i>Les Chantiers de Jeunesse</i> mini-guide	4,00 €	5,00 €
Revue <i>Quand même !</i> (AMCJF) n°s 1 à 14 (Compléter votre collection, sauf n° 3 qui est épuisé)	1,50 € l'un	3,00 € l'un
Livre <i>Le Groupement 22 des Chantiers de Jeunesse</i> par Laurent Battut	18,00 €	20,00 €
<i>Batailles</i> hors-série n° 5 sur les uniformes et les équipements des CJF	6,00 €	10,00 €
Livre <i>Le Groupement 39 de Montmarault</i> par Jean Moncelon	20,00 €	20,00 €

**La commande doit être adressée à :
Christian Pousse
32 rue Paul Mabrut
63200 RIOM**

accompagnée d'un chèque de son montant majoré des frais de port, à l'ordre de AMCJF.

Pour toute commande inférieure à 10 €, ajoutez 2 € de frais.

Pour toute commande égale ou supérieure à 10 € et inférieure à 30 €, ajoutez 4 € de frais.

Pour toute commande égale ou supérieure à 30 € et inférieure à 60 €, ajoutez 7 € de frais.

Pour toute commande égale ou supérieure à 60 €, le port est gratuit.

Cadeaux : Une cravate Club gratuite pour tout achat atteignant 50 € (frais de port non compris).





Hommage à l'Intendance



Mr Lauprêtre et Paul Germain



Mme Lauprêtre, Paul Germain
et le Président Boulanger



Le bonhomme Michelin vous salue bien !



Christian Pousse et Jean Moncelon



Bureau AMCJF



La pierre de l'amitié

Groupe CJF et JM



Lebost, Pousse et Coquard - Gerbe stèle CJF